

Suivi des valeurs réglementaires 2014

PARTICULES PM10

Situation en Midi-Pyrénées vis-à-vis de la protection de la santé en 2014

La valeur limite qui autorise des dépassements dans la limite de 35 jours par an est respectée en 2014.

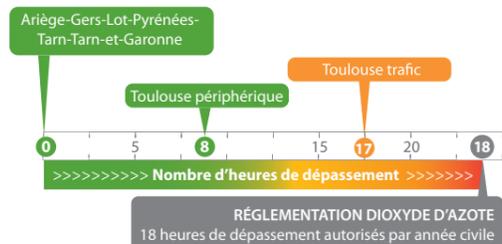


Particules en suspension inférieures à 10 microns (PM10) : décompte du nombre de jours de dépassement de la valeur limite fixée à 50 microgrammes /m³ sur 24 heures sachant que la réglementation autorise 35 jours de dépassement de cette valeur sur l'année civile.

DIOXYDE D'AZOTE

Situation en Midi-Pyrénées vis-à-vis de la protection de la santé en 2014

La valeur limite est respectée en nombre d'heures de dépassement de 200 microgrammes par mètre cube; mais en moyenne annuelle la valeur limite de 40 microgrammes par mètre cube est dépassée à proximité du trafic routier dans l'agglomération toulousaine.



Dioxyde d'azote (NO₂) : décompte du nombre d'heures de dépassement de la valeur limite pour la protection de la santé fixée à 200 microgrammes /m³ sur 1 heure sachant que la réglementation autorise 18 heures de dépassement de cette valeur sur l'année civile.

OZONE

Situation en Midi-Pyrénées vis-à-vis de la protection de la santé en 2014

La valeur cible qui autorise des dépassements dans la limite de 25 jours par an est respectée en 2014.



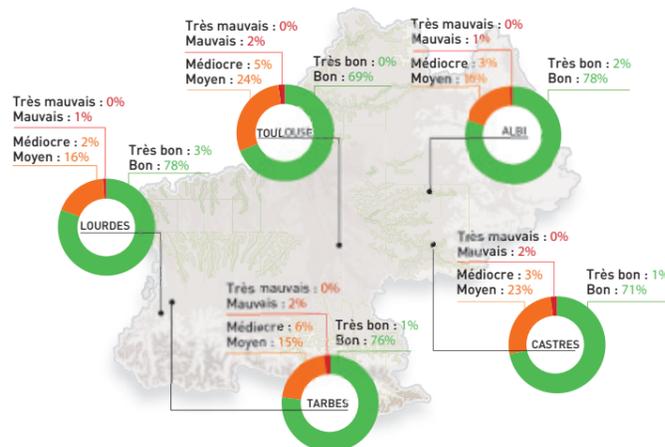
Ozone (O₃) : décompte du nombre de jours de dépassement de la valeur cible pour la protection de la santé fixée à 120 microgrammes /m³ sur 8 heures sachant que la réglementation autorise 25 jours de dépassement de cette valeur par année civile.

Bilan des indices journaliers de qualité de l'air enregistrés en 2014

En 2014, les indices de qualité de l'air sont restés bons 70 à 80% de l'année, ce qui est identique à 2013. Les indices mauvais représentent 1 à 2% de l'année. Il n'y a pas eu d'indices très mauvais dans la région en 2014.

C'est à Tarbes et à Toulouse qu'Atmo Midi-Pyrénées enregistre le plus d'indices médiocres, respectivement 6 et 5% de l'année, en baisse par rapport à 2013 où ils oscillaient alors entre 7 et 10% de l'année.

Ces sont les indices moyens qui sont en hausse en 2014 avec 15 à 24% de l'année selon l'agglomération, contre 11 à 17% en 2013.



Téléchargez la vignette indice pour votre site Internet : <http://oramip.atmo-midipyrenees.org>

ORAMIP Infos - La qualité de l'air en Midi-Pyrénées est édité par ORAMIP ATMO Midi-Pyrénées, Observatoire Régional de l'Air en Midi-Pyrénées
 19 avenue Clément Ader - 31770 COLOMIERS
 • Tél. : 05 61 15 42 46 / Fax : 05 61 15 49 03
 • E-mail : contact@oramip.org
 • Internet : <http://oramip.atmo-midipyrenees.org>
 N° ISSN : 1634-5517.
 Tirage : 3 700 ex.
 Dépôt légal : à parution.
 Publication non rediffusée en cas de données invalidées.
 Directeur de publication : Thierry SUAUD, Président de l'ORAMIP.
 Contenu rédactionnel - mise en page : ORAMIP
 Conception-réalisation maquette : Agence Yapak Toulouse
 Crédits photos : ORAMIP
 Imprimé en France par Imprimerie LECHA Toulouse sur papier 100% recyclé

ORAMIP | LA QUALITÉ DE L'AIR EN MIDI-PYRÉNÉES

BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATION

N°119

1^{ER} TRIMESTRE 2015

2014

BILAN DE LA QUALITÉ DE L'AIR EN 2014 : DES SEUILS DÉPASSÉS

La situation de la qualité de l'air en 2014 est relativement satisfaisante au regard de la baisse des niveaux de concentration en particules en suspension sur l'ensemble de la région. Comme en 2013, les conditions météorologiques ont été propices à la dispersion de la pollution. Les concentrations moyennes sont globalement en baisse pour les particules en suspension (PM10) et pour les particules fines (PM2.5). La période hivernale relativement douce et pluvieuse a ainsi limité les épisodes de pollution sur la région avec 10 journées en 2014 contre 17 en 2013.

De même la période estivale, moins ensoleillée, a limité la formation d'ozone et le nombre de jours de dépassement du seuil pour la protection de la santé. Aucun épisode de pollution à l'ozone n'a été observé au cours de l'été 2014.

À proximité du trafic routier, on observe des dépassements de la valeur limite pour la protection de la santé notamment sur l'agglomération toulousaine. Les concentrations en dioxyde d'azote sont relativement stables voire en hausse sur la région.



• Dans l'air ambiant

Les concentrations en ozone restent toujours supérieures à l'objectif de qualité mais respectent les valeurs limites pour la protection de la santé. Les particules fines (PM2.5) sont mesurées à des niveaux toujours supérieurs à l'objectif de qualité sur l'agglomération toulousaine. En proximité industrielle les concentrations en cadmium sur la commune de Viviez en Aveyron, qui étaient encore en dépassement en 2014, respectent la valeur cible pour la première fois depuis la mise en place de ce suivi en 2009.

	Particules PM10	Particules PM 2.5	Dioxyde d'azote	Ozone	Dioxyde de soufre	Benzo(a) pyrène	Cadmium	Autres métaux
Ariège	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Aveyron	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Gers	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Haute-Garonne	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Hautes-Pyrénées	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Lot	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Tarn	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Tarn-et-Garonne	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

• À proximité du trafic routier

La valeur limite pour la protection de la santé n'est pas respectée sur l'agglomération toulousaine pour le dioxyde d'azote. L'objectif de qualité pour les particules fines (PM2.5) n'est pas respecté sur les agglomérations toulousaine et albigeoise.

	Particules < 10 microns	Particules < 2.5 microns	Dioxyde d'azote	Benzène	Monoxyde de carbone
Haute-Garonne	✓	✓	✗	✓	✓
Hautes-Pyrénées	✓	✓	✓	✓	✓
Tarn	✓	✓	✓	✓	✓

Échelle des valeurs réglementaires

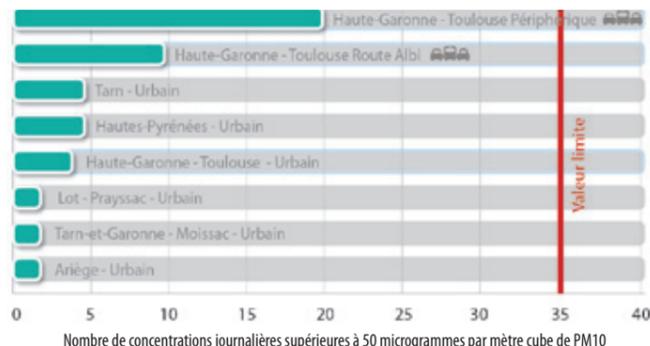
- Valeur limite dépassée** : La valeur limite est un niveau à ne pas dépasser si l'on veut réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement.
- Valeur cible dépassée** : La valeur cible correspond au niveau à atteindre dans la mesure du possible sur une période donnée pour réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement.
- Objectif de qualité non respecté** : L'objectif de qualité est un niveau de concentration à atteindre à long terme afin d'assurer une protection efficace de la santé et de l'environnement dans son ensemble.
- Réglementation respectée** : (indicated by a green checkmark icon)

LA QUALITÉ DE L'AIR EN 2014 EN RÉGION MIDI-PYRÉNÉES : DES SEUILS DÉPASSÉS

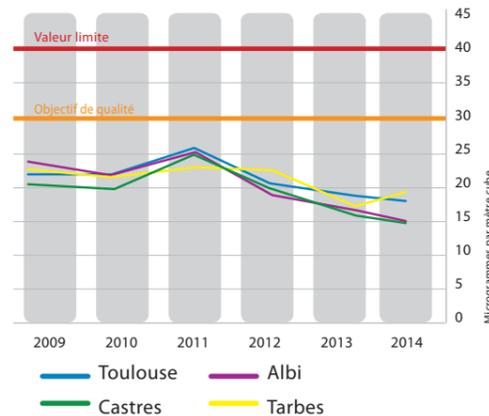
Particules en suspension : baisse des concentrations

Au cours de l'année 2014, les concentrations en particules en suspension sont globalement en baisse. Les valeurs limites pour la protection de la santé en particules inférieures à 10 microns (PM10) sont respectées pour la seconde année consécutive, tant en situation de fond qu'à proximité des axes de circulation. Les conditions hivernales relativement douces et pluvieuses ont limité l'accumulation de ce polluant dans l'air. Les épisodes de pollution aux particules ont ainsi été deux fois moins nombreux sur la région Midi-Pyrénées qu'en 2013. On enregistre cependant un épisode d'ampleur nationale de pollution par les particules en mars 2014.

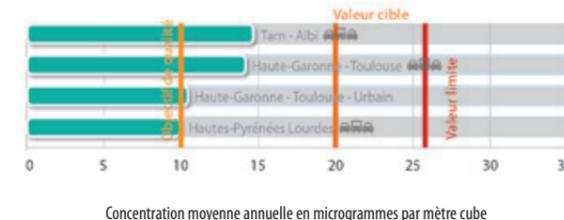
Particules **PM10** : la valeur limite qui autorise des dépassements dans la limite de 35 jours par an est respectée en 2014



Situation vis-à-vis de la protection de la santé pour les particules en suspension inférieures à 10 microns **PM10** de 2009 à 2014



Particules **PM2.5** : l'objectif de qualité qui autorise 10 microgrammes par mètre cube n'est pas respecté à Albi et à Toulouse



L'objectif de qualité n'est pas respecté en 2014 pour les particules inférieures à 2,5 microns (PM2.5) dans les agglomérations toulousaine et albigeoise à proximité du trafic routier.

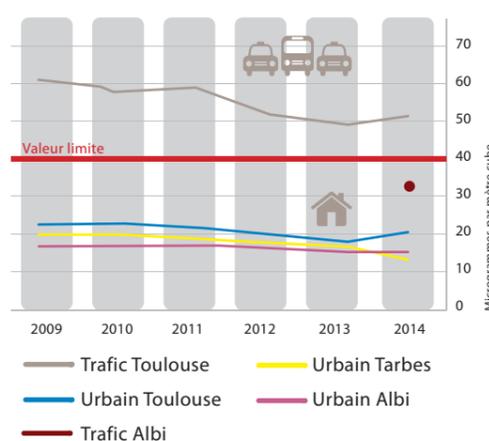
Dioxyde d'azote : valeur limite pour la protection de la santé non respectée à Toulouse à proximité du trafic routier

En 2014, la situation dans les agglomérations de Midi-Pyrénées est stable voire se dégrade légèrement en situation de fond et à proximité des axes routiers. Le trafic routier reste la principale source de ce polluant et l'agglomération toulousaine met à nouveau en évidence en moyenne annuelle des dépassements de la valeur limite pour la protection de la santé à proximité des principaux axes de circulation. Le suivi en proximité trafic sur l'agglomération albigeoise n'a pas mis en évidence de dépassement de la valeur limite pour l'année 2014.

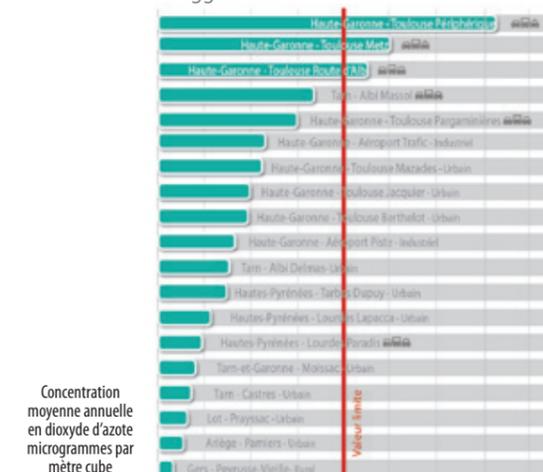


◀ **Périphérique Toulousain**
La valeur limite est dépassée pour le dioxyde d'azote à proximité du trafic routier dans Toulouse

NO2 Situation vis-à-vis de la protection de la santé en dioxyde d'azote de 2009 à 2014 en air urbain et à proximité du trafic routier



Dioxyde d'azote **NO2** : la valeur limite qui autorise 40 microgrammes en moyenne annuelle est dépassée à proximité du trafic routier dans l'agglomération toulousaine

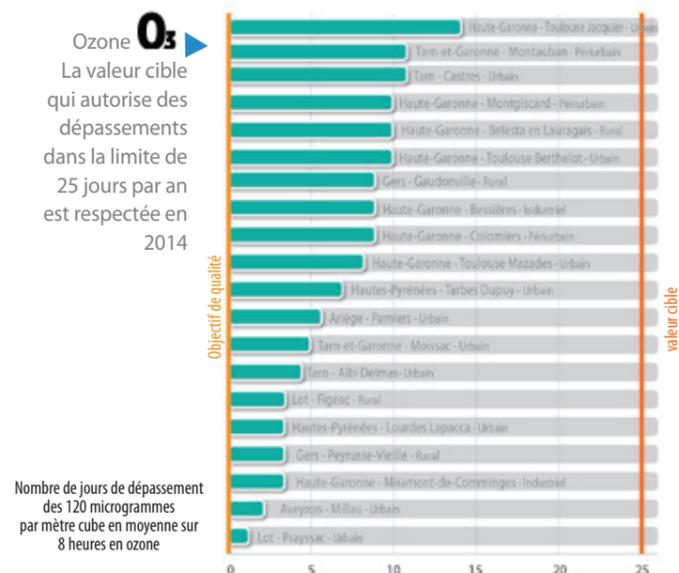


Concentration moyenne annuelle en dioxyde d'azote en microgrammes par mètre cube

Ozone : pas d'épisode de pollution en 2014

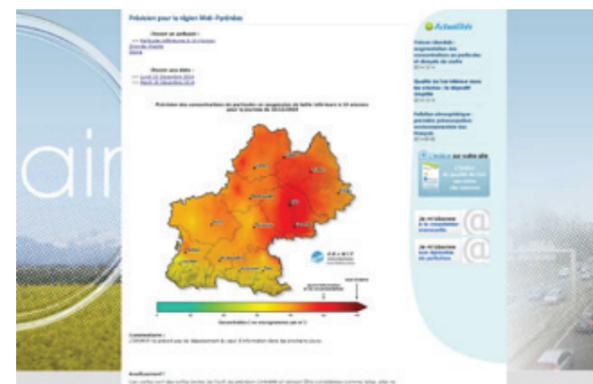
Les conditions estivales moins ensoleillées en 2014 ont limité la formation d'ozone sur l'ensemble de la région Midi-Pyrénées. Ainsi, aucun épisode de pollution n'a été observé au cours de l'été 2014, contrairement aux deux années précédentes. Le nombre de jours de dépassement est en baisse. Le site de Toulouse Jacquier, implanté au cœur de l'agglomération, reste en 2014 un site exposé. L'objectif de qualité pour la protection de la santé n'est pas respecté sur la totalité de la région.

Ozone **O3** : La valeur cible qui autorise des dépassements dans la limite de 25 jours par an est respectée en 2014



Nombre de jours de dépassement des 120 microgrammes par mètre cube en moyenne sur 8 heures en ozone

Retrouvez la carte régionale de prévision d'ozone dans l'air, actualisée tous les matins sur : <http://oramip.atmo-midipyrenees.org>



Ozone **O3** : l'objectif de qualité qui recommande de ne pas dépasser 120 microgrammes par mètre cube en moyenne sur 8 heures n'est pas respecté sur le territoire régional.

